



DELIBERATION N° 11

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 21
Votants : 29
Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 18 novembre 2015

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, M.EVENE, G. LASSABE, C.ORDONNES, G.MOSCHETTI, A.VALOT, N.DAUGA, JD BONNOME, D.ARMENGAUD, MJ ROQUES, JM BAGNERES-PEDEBOSCQ, G. ELGART, J. DOS-SANTOS, I.OXOBY-PAGNAN, C. DUFOUR, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. MARTIN, P.FAVRAUD, F.DUPLASSO,

Membres excusés : L. DARRIBEROUGE (pouvoir à C.DUFOUR), P.ACEDO (pouvoir à G.LASSABE), A.LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCQ), UA DEL PRADO (pouvoir à G.MOSCHETTI), S. PUYO (pouvoir à J.DOS SANTOS), M.LORDON (pouvoir à F.GONZALEZ), MJ ESPIAUBE (pouvoir à JP.CRESPO), Ch.DAVID (pouvoir à J.DUBOURDIEU)

Secrétaire de séance : N.DAUGA

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint, informe l'assemblée que dans le cadre de son programme de travaux visant à améliorer la performance du réseau de distribution électrique, le Syndicat Départemental d'Energie des Pyrénées Atlantiques doit enfouir la ligne électrique aérienne basse tension située sur la rue Séverin Latappy.

Pour ce faire, le SDEPA a prévu d'enfouir plusieurs lignes électriques souterraines, dont une partie est située sur les parcelles AR 1-3-306-307 appartenant à la Commune, afin d'assurer l'alimentation des coffrets 2 et 6 qui seraient implantés en domaine privé en bordure de la rue Séverin Latappy.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de passage pour réseau de distribution souterraine sur les parcelles précitées.

Il rappelle que ces travaux sont entièrement à la charge du Syndicat Départemental d'Energie des Pyrénées Atlantiques.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

Convention pour
réseau de
distribution
souterraine avec le
Syndicat
Départemental
d'Energie des
Pyrénées
Atlantiques -
Autorisation
accordée à
Monsieur le Maire
de la signer

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

- . **Autorise** le SDEPA à réaliser les travaux tels qu'indiqués ci-dessus,
- . **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de passage pour réseau de distribution souterraine avec la Présidente du SDEPA.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 25 novembre 2015
Le Maire,
Francis GONZALEZ



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 26/11/2015
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 26/11/2015